

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°4 du 24 juin 2024
Délibération n°8 de la séance (2024-33)

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel DE RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PAIMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Était absent ou représenté : Célena MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE.

Secrétaire de séance : Elisabeth MEYNET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2024

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la commission travaux, risques naturels, Gemapi, signalétique et abattoir de la Communauté de communes de Serre-Ponçon

Monsieur le maire rappelle les représentants de la Commune au sein de la commission travaux, risques naturels, Gemapi, signalétique et abattoir de la Communauté de communes de Serre-Ponçon :

Travaux, risques naturels, GEMAPI, signalétique et abattoir		
Commune	Titulaires	Suppléant
Prunières	Jacques BILLON-TYRARD	Jean-Luc VERRIER

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jacques BILLON-TYRARD souhaite être remplacé au sein de la commission travaux, risques naturels, Gemapi, signalétique et abattoir de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Après un tour de table, Monsieur Pierre DOUSSOT se propose pour être le représentant de la Commune au sein de cette commission à la place de M. Jacques BILLON-TYRARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

DESIGNE M. Pierre DOUSSOT représentant de la Commune au sein de la commission travaux, Risques naturels, Gemapi, signalétique et abattoir de la Communauté de communes de Serre-Ponçon ;
CONFIRME que les autres désignations de représentants de la Commune dans les commissions de la Communauté de communes restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.
Le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Prunières, le 1^{er} juillet 2024
La Secrétaire de séance
Elisabeth MEYNET



Le Maire
Jean-Luc VERRIER

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20240624-2024-33-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024